

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
789^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
14 AOUT 2018

PSC/PR/BR. (DCCLXXXIX)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 789^{ème} réunion, tenue le 14 août 2018, à une séance publique sur le thème "Mettre fin au mariage des enfants en Afrique".

Le Conseil et les participants ont pris note des allocutions d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Susan Sikaneta, Représentante permanente de la République de Zambie, en sa qualité de Présidente du CPS pour le mois d'août 2018 et du Major Général Francis Okello du Département Paix et Sécurité de l'Union africaine, qui a lu une déclaration au nom du Commissaire de l'UA à la paix et la sécurité, S.E l'Ambassadeur Smail Chergui. Le Conseil a également pris note des présentations faites par la Commissaire de l'UA en charge des Affaires sociales, S.E. Mme Amira El Fadil, du Représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'éducation (UNICEF) auprès de l'Union africaine, M. Edward Addai, et la Directrice de Save the Children et officier de liaison auprès de l'UA, Mme Doris Mpoumou. Le Conseil a en outre pris note des déclarations faites par des représentants des États membres de l'UA et du Représentant du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), ainsi que des représentants des partenaires de l'UA et d'autres institutions et organisations;

Le Conseil et les participants ont rappelé tous les cadres normatifs existants de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants, y compris la Position africaine commune sur la fin du mariage des enfants; l'Observation générale conjointe de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) sur l'éradication du mariage des enfants; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et le Protocole de Maputo sur les droits des femmes. Ils ont également rappelé la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans laquelle le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à prendre des sanctions appropriées contre les auteurs de violences contre les enfants dans les situations de conflit, ainsi que toutes les prises de position et décisions pertinentes du CPS, en particulier le Communiqué de presse [PSC/PR/BR.(DCCVI)] et le Communiqué [PSC/PR/ COMM. (DCLXI)], adoptés lors des 706^{ème} et 661^{ème} réunions du CPS du 26 juillet 2017 et du 23 février 2017, respectivement. Ils ont en outre rappelé la décision du Conseil exécutif [EX.CL/Dec.712 (XXI)], adoptée lors de sa 21^{ème} Session ordinaire, dans laquelle le Conseil exécutif a demandé au CPS de prendre en compte les droits des enfants dans son programme et de coopérer activement avec le CADBE;

Le Conseil et les participants ont souligné que le mariage des enfants est une pratique sociale et culturelle néfaste qui affecte de manière disproportionnée les filles avec un effet très négatif sur leur croissance personnelle normale, leur santé, leur éducation et d'autres possibilités dans la vie et, en outre, cela constitue une violation grave des droits de l'homme. Ils ont

également souligné que le mariage des enfants compromet la contribution des filles au développement national général et à la croissance économique de leurs pays;

Le Conseil et les participants ont pris note du fait que selon les statistiques de l'UNICEF 2018 sur le mariage des enfants, l'Afrique subsaharienne a actuellement les taux de mariage des enfants les plus élevés du monde, dépassant l'Asie du Sud et qu'environ 4 filles africaines sur 10 sont mariées avant l'âge de 18 ans. Ils ont également noté que 6 des 10 pays ayant les taux de prévalence les plus élevés se trouvent en Afrique et que le taux de mariage des enfants varie entre 45% et 80% des filles mariées avant 18 ans;

Le Conseil et les participants ont souligné le rôle important des cadres juridiques dans la transformation des normes et la protection des droits des enfants en tant que signe de l'engagement des États membres à atteindre l'objectif de développement durable consistant à mettre fin au mariage des enfants d'ici 2030. À cet égard, ils ont encouragé les États membres à promulguer des lois nationales fixant l'âge minimum légal du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons. Ils ont souligné que la promulgation de la législation à elle seule ne suffirait pas de mettre fin au mariage des enfants. À cet égard, ils ont exhorté les États Membres à entériner le Programme de sécurité dans les écoles et à mettre en œuvre sa Déclaration, ainsi que la nécessité d'assurer l'enseignement obligatoire pour tous les enfants, garçons et filles. Ils ont également insisté sur la nécessité de poursuivre activement d'autres mesures visant à traiter de manière efficace et globale les causes sous-jacentes du mariage des enfants.

Le Conseil et les participants ont félicité tous les États Membres qui avaient signé et ratifié tous les instruments normatifs internationaux relatifs à la protection des enfants, en particulier ceux visant à mettre fin au mariage des enfants, et ceux qui présentaient leurs rapports de mise en œuvre en temps opportun. À cet égard, ils ont encouragé ceux qui n'ont pas encore signé et ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et d'autres instruments internationaux et de l'UA à le faire également sans plus tarder;

Le Conseil et les participants ont souligné l'importance pour les États Membres d'élaborer des approches globales coordonnées et multipartites pour mettre fin au mariage des enfants. Dans ce contexte, ils ont souligné l'importance d'impliquer des acteurs tels que les leaders communautaires, y compris les chefs traditionnels et religieux, le gouvernement, les autorités policières, les enseignants, les travailleurs sociaux, le secteur privé, la société civile et les médias. Ils ont également souligné l'importance des campagnes de sensibilisation du public pour mettre fin au mariage des enfants;

Le Conseil et les participants ont salué les efforts déployés par le champion de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique, S.E. Président Edgar Chagwa Lungu de la République de Zambie et ont encouragé tous les États membres à apporter le soutien nécessaire à ses efforts en vue d'assurer la réussite de la campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants sur le continent. Dans le même contexte, ils ont également salué les efforts déployés par le CADBE. Ils ont également salué les efforts déployés par la Commission de l'UA, en particulier

la campagne soutenue pour mettre fin au mariage des enfants sur tout le continent africain. Ils ont en outre félicité tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien continu. Ils ont demandé à la Commission de l'UA d'accélérer la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation fort, afin de mesurer les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des cadres juridiques existants pour mettre fin au mariage des enfants.

Le Conseil et les participants ont souligné le fait que l'engagement et l'action politiques de haut niveau étaient essentiels pour accélérer la fin du mariage des enfants en Afrique.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.